



## LES PRÉMICES DE LA SÉPARATION (1879-1905)

Après diverses tentatives de rétablissement de la monarchie, les républicains s'installent au pouvoir et entament un processus de laïcisation qui vise prioritairement l'école. Sur les conseils de Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique, le gouvernement prononce en 1880 l'expulsion des congrégations religieuses non autorisées par l'État. Cinq mille membres de congrégations sont expulsés des écoles.

L'Église réagit vivement, en appelant parfois, comme à Orchies (Nord), à la grève des enfants ou en menaçant de les priver de première communion. Ces remous entraînent la démission du président du Conseil Charles de Freycinet, remplacé par Jules Ferry.

Ce dernier poursuit son combat pour la laïcisation de l'école publique, qui devient gratuite (1881), puis obligatoire pour les enfants de six à treize ans (1882). L'enseignement religieux est exclu du temps de classe et remplacé par la morale civique. Les ecclésiastiques ne peuvent plus enseigner dans les écoles publiques (1886) et les crucifix en sont retirés. La laïcisation s'applique donc aux programmes, aux locaux et aux enseignants mais pas aux élèves.

Les républicains ne vont pas non plus jusqu'à faire de l'enseignement un monopole d'État. Soucieux d'éviter la guerre civile, Jules Ferry accorde des concessions à l'Église. Il autorise l'enseignement religieux dans les écoles publiques mais en dehors des heures de classe. Il accepte que les crucifix soient laissés là où l'on s'oppose à leur retrait et il exhorte les instituteurs à respecter les convictions des parents. La stratégie de Jules Ferry est de favoriser l'évolution des consciences plutôt que l'application à la lettre de la loi.

Un équilibre s'installe entre le gouvernement et l'Église, aidé par le pape Léon XIII, qui demande aux catholiques français de se rallier à la République.

Cet équilibre est rompu par l'affaire Dreyfus (1894-1906), qui donne lieu à une campagne des catholiques et des royalistes contre la République.

Le gouvernement riposte par une nouvelle offensive contre les congrégations religieuses. Suite à la loi de 1901 sur les associations, des centaines d'établissements religieux sont fermés par décret. En 1904, une nouvelle loi retire aux congrégations le droit d'enseigner, ce qui conduit à la fermeture de 2 500 écoles religieuses. Cette répression pousse au départ 30 000 à 60 000 religieux.

La rupture des relations diplomatiques avec le Vatican décide le gouvernement à prononcer la séparation des Églises et de l'État. Le 10 novembre 1904, le chef du gouvernement, Émile Combes, dépose un projet de loi en ce sens mais, le lendemain, l'opposition dévoile que le ministre de la Guerre a fait réaliser 20 000 fiches sur les pratiques religieuses des hauts fonctionnaires et des gradés de l'armée. Ce scandale, connu comme « l'affaire des fiches », contraint à la démission le gouvernement Combes le 14 janvier 1905.